

LES CHARGES LOCATIVES

TOUS LES MOIS

OPAC SAVOIE estime le montant des dépenses de l'année et le divise par 12 (selon la météo, le prix des énergies, la consommation des habitants).

C'est la **provision pour charges** que vous versez chaque mois en plus de votre loyer.

Objectifs :

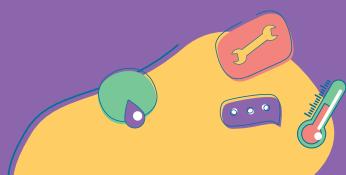
- Éviter aux locataires de payer tout d'un coup pour l'ensemble de l'année.
- Estimer au plus juste pour minimiser les écarts entre provisions et dépenses réelles.

UNE FOIS PAR AN

LA RÉGULARISATION DE CHARGES

Au printemps, OPAC SAVOIE compare les dépenses réelles aux provisions que vous avez versées :

- Si les dépenses réelles sont **inférieures** aux provisions, OPAC SAVOIE vous rembourse la différence.
- Si les dépenses réelles sont **supérieures** aux provisions, OPAC SAVOIE vous facture la différence.



CHARGES LOCATIVES de quoi parle-t-on ?

Des dépenses engagées pour le fonctionnement et les services de votre résidence.



Chaudage collectif



Eau chaude individuelle



Maintenance ascenseurs



Espaces extérieurs



Gestion ordures ménagères



Entretien, nettoyage, hygiène



Electricité des parties communes

PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES

- ◆ **41 %** Chauffage
- ◆ **35 %** Espaces communs
- ◆ **12 %** Taxe ordures ménagères
- ◆ **6 %** Eau chaude individuelle

OBJECTIF OPAC SAVOIE

Eviter les écarts entre provisions et dépenses réelles

VOTRE ESPACE LOCATAIRE, VOS DÉMARCHES EN LIGNE !



- ✓ Envoyez et suivez vos demandes
- ✓ Payez en ligne ou activez le prélèvement automatique
- ✓ Gérez vos informations personnelles
- ✓ Retrouvez vos contacts et N° utiles
- ✓ Téléchargez vos documents (avis d'échéance, quittances)



Sécurisé



7j/7 et
24h/24



Gratuit



Simple & rapide

Rendez-vous sur www.opac-savoie.fr
rubrique Espace Locataire
ou téléchargez gratuitement l'appli
« OPAC SAVOIE »



Des questions ?

moncomptelocataire@opacsavoie.fr

